

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 2087

présenté par

Mme Autain

ARTICLE 50

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous demandons la suppression de cet alinéa 2 qui donne pour mission à la caisse nationale de retraite universelle « l'élaboration et le pilotage de la mise en œuvre du schéma de transformation du système de retraite ». Notre opposition, partagée par la majorité des français.es et de l'opposition politique et syndicale, nous oblige à demander la suppression de cet alinéa qui donne des missions à la CNRU, dont nous ne souhaitons pas l'existence. Nous appelons le Gouvernement à la raison, et nous vous demandons de retirer votre projet de réforme.